

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2015

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 7 avril 2015.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Pascal LANTHEAUME	procuration à	M. Jean-Claude MÉTRAL
Mme Catherine LEMAISTRE	<<	Mme Marie-Christine LAURENT
M. Alain REYNAUD	<<	Mlle Aurore AMOURDEDIEU

M. Jean-Claude ARMAND nommé Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 21 du 5 mars 2015 relative à un contrat (durée : trois ans) de fourniture de gaz de pétrole liquéfiés (G.P.L.) avec la société ANTARGAZ (PARIS LA DEFENSE – 92901), pour alimenter la cuve aérienne de la chaufferie des vestiaires du Stade Pierre JULLIEN. Dépense : 595 € H.T. la tonne (consommation prévisionnelle : 12 tonnes par an) selon le barème PRO/COLL du 26/01/2015 à compter du 6 mars 2015.
- ✚ N° 22 du 10 mars 2015 relative à un contrat (un an renouvelable 3 fois) avec la société BODET (SAINT PRIEST – 69805) pour la vérification et l'entretien des cloches et de l'horloge de l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 230 € H.T. par an.
- ✚ N° 23 du 12 mars 2015 relative à un marché à bordereau des prix unitaires (durée : 3 ans) avec le Département de la Drôme (Service Gestion de l'Eau SATESE) pour le contrôle des installations d'auto-surveillance des déversoirs d'orage et de la station d'épuration. Dépense globale pour les 3 années : 5 685 € H.T.
- ✚ N° 24 du 12 mars 2015 relative à un contrat de coréalisation avec l'association « L'IMPRODROME » (SAINT PAUL TROIS CHATEAUX – 26130) dans le cadre de Nyons en Scène, pour une représentation du spectacle « CATCH-IMPRO : FINALE SELECTIONS FRANÇAISES », le samedi 28 mars 2015, à 20 h 30 à la Maison de Pays. Prix des places vendues par la commune : 9 € (tarif réduit) et 5 € pour les – 12 ans. La commune s'engage à reverser à l'association IMPRODROME, sur présentation d'une facture, le montant de la recette des billets vendus.
- ✚ N° 25 du 12 mars 2015 relative à une convention avec la Mairie de MIRABEL AUX BARONNIES pour la production de 129 repas durant les vacances d'hiver 2015 pour l'ALSH Les P'tits Bouts, acheminés en liaison chaude. Prix du repas : 5.28 € exonéré de TVA (enfant et adulte - transport compris).
- ✚ N° 26 du 12 mars 2015 relative à une convention avec la Mairie de MIRABEL AUX BARONNIES pour la production de 74 repas en février 2015 acheminés en liaison chaude pour le Multi-accueil municipal Les Petits Lutins, ce durant l'absence du cuisinier. Prix du repas : 5.28 € exonéré de TVA (enfant et adulte - transport compris).

- ✚ N° 27 du 20 mars 2015 relative à un contrat de bail administratif avec la société « FG COSMETIQUE » pour la location d'un bureau (n°4 – situé à l'étage) d'une superficie de 18,29 m² et d'un atelier (N° 3 – rez-de-chaussée) d'une superficie de 63 m² à la pépinière d'entreprises, pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} avril 2015. Le loyer mensuel est de 130 € pour le bureau N° 4 et de 270 € pour l'atelier N° 3, charges comprises et applicable à compter du 1^{er} avril 2015.
- ✚ N° 28 du 19 mars 2015 relative à une convention avec la société AIR LIQUIDE (PARIS – 75007) pour la mise à disposition de recharge oxygène M20 et acétylène M14 servant au fonctionnement de postes à souder au centre technique municipal, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2015. Dépense 552 € TTC pour cinq années consécutives.

En début de séance, Monsieur le Maire salue la présence de M. MÉTRAL de retour de convalescence et donne de bonnes nouvelles sur l'état de santé de M. LANTHEAUME.

DELIBERATIONS

M. le Maire rappelle le chemin parcouru depuis les dernières élections municipales et indique que 12 Conseils Municipaux se sont tenus depuis mars 2014.

Hormis les 2 premiers conseils de mise en place de l'exécutif et des délégations, les 10 autres séances ont compté 129 délibérations dont 120 prises à l'unanimité et seulement 2 avec l'opposition d'un conseiller.

Cela démontre le travail consensuel de la municipalité.

Il passe la parole à M. DAYRE pour la présentation des 6 budgets de la commune, sachant que le budget annexe ZAC II sera prochainement soldé. Les écritures de transfert concernant les opérations relatives à la ZAC du GRAND TILLEUL, permettent de présenter cette année ce nouveau budget qui décrit les opérations d'aménagement de la zone ainsi que la commercialisation des lots (variation des stocks).

M. DAYRE présente chapitre par chapitre les différents budgets de la commune en commentant les variations significatives entre le BP 2014 et le BP 2015.

Concernant le budget général, il rappelle que le ratio de la masse salariale par habitant, supérieur à la moyenne de la strate en 2001, a évolué favorablement, pour devenir durablement inférieur à partir de 2010. Cette inversion de tendance consacre les efforts de la municipalité en matière de gestion des ressources et notamment du personnel.

Cela est aussi le résultat de l'engagement en la matière du Maire de NYONS, qui a fait preuve toutes ces années de sa capacité à gérer les hommes de manière respectueuse et efficace.

Il indique que contrairement à ce que soutient l'opposition, les charges de personnel ne se résument pas qu'à une approche arithmétique et polémique. Il faut aussi tenir compte du niveau de services que la collectivité souhaite fournir à la population (transport, nettoyage urbain, fleurissement..), qui nécessitent des moyens matériels et humains.

En conclusion, il qualifie les propositions de budgets communaux 2015 de :

- **Maîtrisés** car ils prévoient une évolution raisonnable des charges de fonctionnement ainsi qu'un excédent prévisionnel de 1,5 M€, ce qui est sécurisant.
- **Responsables** car ils participent au financement du redressement des comptes publics de la nation (180 000 €) ainsi qu'à celui du Fonds national de garantie issu de la réforme de la TP.
- **Respectueux** des engagements car ils consacrent pour la seconde année la baisse des taux des 4 taxes.

Il remercie MM. SOULARD et GOUDARD pour leur implication dans le montage de ces budgets et ainsi que dans leur bonne exécution.

M. PERRIN indique que la Commission des finances a permis de voir le détail de ces prévisions budgétaires.

Il regrette que la présentation ne compare pas les prévisions budgétaires au réalisé N-1, ce qui serait plus pertinent.

Sur le fond, il maintient que selon lui, il n'est « pas satisfaisant » que les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel continuent cette année à augmenter, et considère que cet état de fait n'est pas adapté à la situation. Il cite en illustration de ses réflexions les efforts rapportés par la presse que souhaite faire la municipalité de SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX.

Il estime en revanche que la nouvelle baisse des taux est une bonne décision dans le contexte actuel.

Concernant les investissements, il se dit satisfait des fonds de concours attribués à l'Hôpital ainsi qu'à la Maison de santé et également du programme de réhabilitation des façades de l'école de MEYNE, qui sera générateur d'économies d'énergies.

Il souligne la sous-estimation des recettes avec notamment peu de subventions inscrites, ce qui a pour conséquence de devoir trouver d'autres ressources de financement ; et l'importance des R.A.R. en 2014, qui traduit une politique d'investissements trop précoce.

En conclusion, il considère que les budgets « vont dans le bon sens » malgré des efforts insuffisants pour maîtriser les charges.

Mlle AMOURDEDIEU trouve le fonctionnement de la Commission des finances « déplorable » et regrette ne pas avoir été associée à l'élaboration du budget. Elle souhaite l'être pour « parler des subventions ».

En réponse, M. DAYRE redit que la masse salariale est la conséquence du niveau de services attendu et proposé, et indique que l'on ne peut pas se comparer à la commune de SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX, qui a une structure de recettes bien plus dynamique que NYONS.

M. le Maire termine en rappelant que ces budgets traduisent la poursuite des engagements programmatiques ainsi que le respect de la baisse des taux et des engagements en matière de soldes de gestion.

1 – FIXATION DES TAUX

Rapporteurs : M. DAYRE et M. le Maire

Il est proposé conformément aux engagements pris en matière de fiscalité locale et au Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal de se prononcer sur la baisse des taux d'imposition en 2015 de 1 % soit :

- TAXE D'HABITATION 19,78 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties 20,10 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties 117,12 %
- CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (C.F.E.) 27,17 %

Unanimité

2 – VOTE DES BUDGETS

Rapporteurs : M. DAYRE et M. le Maire

- **2 - 1 M14 Budget Général**

Unanimité

**5 oppositions : M. REYNAUD (par procuration) - M. PERRIN
Mme MONGE - M. COUPON - Mlle AMOURDEDIEU**

- **2 - 2 M49 Budget Annexe Eau Potable**

Unanimité

- **2 - 3 M49 Budget Annexe Assainissement**

Unanimité

- **2 - 4 M4 Budget Annexe Parc Aquatique**

Unanimité

- **2 - 5 M4 Budget Annexe ZAC des Laurons II**

Unanimité

- **2 - 6 M4 Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul**

Unanimité

3 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : M. DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouvelles grilles tarifaires soumises pour avis à la Commission des Finances réunie le 3 avril 2015.

- Occupation du Domaine public **Unanimité**

- Eau / Assainissement / Forêt **Unanimité**

- Funéraire / Divers **Unanimité**

- Petite enfance / Ecoles **Unanimité**

- Maison de Pays / autre salle **Unanimité**

- Pépinière d'Entreprises / Locaux Professionnels **Unanimité**

**Ne prennent pas part au vote: Mme SIERRA – M. AYMARD -
Mme MONGE**

4 – ALSH LES P'TITS BOUTS

**4-1 - Approbation des marchés de fournitures – LOT 1 : MOBILIER CLASSIQUE ET
LOT 2 : MOBILIER PEDAGOGIQUE**

Rapporteurs : Mme LAURENT / M. GREGOIRE

Il s'agit de marchés pour équiper l'Accueil de Loisirs sans Hébergement Les **P'tits Bouts de mobilier classique** (meubles, porte manteaux, tables, chaises, bureau, armoires...) et de mobilier pédagogique (chaises et tables d'enfants, présentoirs à livres, modules de mousse, lits d'enfants, meubles, tables, tapis...).

LOT 1 : Mobilier classique : Société DPC – 79 300 BRESSUIRE

- montant de 6 964.79 € HT

LOT 2 : Mobilier pédagogique : Société Haba France – 91 520 EGLY

- montant de 34 448.64 € HT (soit montant de base : 32 619.84 € HT + options : 1 828.80 € HT)

Unanimité

4-2 - Approbation d'avenants divers

Rapporteur : M. GREGOIRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal a approuvé en avril 2014 les marchés de travaux (13 lots) pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Les travaux ont débuté en juin 2014 pour une durée d'un an. Les avenants correspondent à des travaux supplémentaires, ou modifications demandés par le maître d'ouvrage, ainsi qu'à quelques impondérables dus au chantier.

Avenant au LOT 6 : Revêtement du sol (Entreprise Palmeira)

- Montant Avenant : + 1 025.00 € HT

Avenant au LOT 8 : Serrurerie (Entreprise JOVÉ)

- Montant Avenant : + 2 847.60 € HT

Avenant au LOT 9 : Plomberie / Sanitaire (SARL TONIN)

- Montant Avenant : - 1 804.00 € HT

Avenant au LOT 11 : Electricité / Courants faibles (REBOUL- COTTE)

- Montant Avenant : + 4 371.72 € HT

Avenant au LOT 13 : Terrassements / VRD / Végétation (RODARI Emmanuel)

- Montant Avenant : + 3 290.95 € HT

Le rapporteur précise qu'il sera déduit de ce montant 2 000.00 € HT correspondant aux réfections d'honoraires pour responsabilité partagée du BET QUADRI et du bureau VERITAS et que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} Avril 2015 a émis un avis favorable sur ces projets d'avenant.

Le montant de l'opération est de 7 731.27 € HT.

Unanimité

5 – AFFAIRES FINANCIERES

5-1 - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES 2015

5-1.1 - INSTITUT DU MONDE DE L'OLIVIER

Rapporteur : M. DAYRE

Afin de contribuer au développement et au rayonnement de l'Institut du Monde de l'Olivier, une convention entre la Commune de NYONS et l'I.M.O. a été signée en janvier 2009 (durée 10 ans). Ainsi, il est proposé de verser à l'I.M.O. pour 2015 une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 300 €.

M. TEULADE rappelle l'historique de l'I.M.O. qui a pu s'installer à Nyons grâce au subventionnement de la Mairie.

Aujourd'hui le budget de l'I.M.O. représente 120 000 € subventionné à hauteur de 28 000 € par le Conseil Général et 15 000 € par la ville. Il indique aussi que l'interprofession a décidé d'installer le bureau « Communication Grand Public » à Nyons.

M. TEULADE ne prend pas part au vote

Unanimité

5-1.2 - ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DU PAYS NYONSAIS

Rapporteur : Mme LAURENT

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association d'Aide à Domicile du Pays Nyonsais, une subvention de 31 063,50 € (soit 4.5 € par habitant).

Madame LAURENT rappelle le rôle et les compétences de cette association, notamment pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Unanimité

5-1.3 - COMITE DE GESTION DU CENTRE REGIONAL DE LA BOULE SPORTIVE ET DE LA PETANQUE

Rapporteur : M. DAYRE

Par délibération en date du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a procédé, par convention, à la mise à disposition du boulodrome au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque, lequel en assure la gestion complète. En contrepartie une subvention annuelle d'un montant maximum de 5 000 € est versée au profit du Comité de Gestion (Nyons Pétanque et l'USBN versent les mêmes montants de subvention).

M. PERRIN demande si c'est bien un montant maximum ce à quoi il est répondu par l'affirmative.

Unanimité

5-1.4 - ASSOCIATION A.N.A.I.S

Rapporteur : Mme LAURENT

Comme les années précédentes il est proposé de conventionner et de verser à l'Association A.N.A.I.S. pour la gestion du Point Accueil de Nuit et du Point Accueil de Jour une subvention de 16 000 € pour l'exercice 2015.

L'Accueil de Nuit permet d'héberger 8 personnes.

Unanimité

5-1.5 - MISSION LOCALE

Rapporteur : Mme LAURENT

Il est rappelé qu'en 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la Mission Locale pour l'utilisation d'une partie de ses locaux par les organismes de Service Public. Cette convention prévoit en contrepartie le versement annuel d'une subvention de 3 000 €.

Unanimité

5-1.6 – S.P.A.

Rapporteur : M. DAYRE

En 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de fourrière avec la SPA Vauclusienne. Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière annuelle des communes.

En 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître.

Ainsi, il est proposé les subventions suivantes :

- convention fourrière : 2 971,40 €
- stérilisation des chats en 2014 : 1 500,00 €

Unanimité

5-2 - SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Rapporteur : M. DAYRE

Conformément au Budget Primitif, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de 150 000 € qui permet au C.C.A.S. d'accomplir ses missions d'aide sociale.

Madame LAURENT apporte toutes précisions sur le fonctionnement du CCAS et les services qu'il rend à la population.

Le budget du CCAS a été adopté à l'unanimité.

Unanimité

5-3 - OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DU COMMERCE (OCM) DU VAL D'EYGUES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : M. MONPEYSSEN

Le Comité de pilotage en charge du suivi de l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat du Val d'Eygues a validé six demandes d'entreprises situées sur Nyons.

Il est proposé de verser une participation communale (5% du montant des dépenses subventionnables)

- Café de la Bourse : 1 500 €
- Nyons Optique : 745 €
- Pizzeria l'Alicoque : 531 €
- Café de l'Avenue : 322 €
- Restaurant D'un Goût à l'Autre : .716 €
- Imprimerie MOUTARD : 420 €

M. MOUTARD ne prend pas part au vote
Unanimité

6 – CONVENTION DE LABELLISATION PREMIUM DE LA ZAC DU GRAND TILLEUL POUR LA DESSERTE TRES HAUT DEBIT

Rapporteur : M. MONPEYSSEN

Il s'agit d'une convention de labellisation « premium » de la ZAC du Grand Tilleul au titre de la desserte très haut débit de cette zone d'activités. Ce label permet aux entreprises situées sur les zones labellisées de bénéficier de conditions spécifiques d'accès au réseau public fibre optique Ardèche Drôme Numérique (prise en charge du coût du raccordement des entreprises située dans le périmètre labellisé par l'opérateur ADTIM ; un mois de délai de raccordement).

Le Gestionnaire assurera notamment pendant la durée de cette convention (jusqu'en 2033) : les travaux d'adaptation des infrastructures, les extensions éventuelles, la maintenance, les travaux d'adaptation des installations.

Unanimité

7 – AFFAIRES FONCIERES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : M. GREGOIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'enclenchement d'une procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées des lotissements suivants : Hameau de Chantemerle, la Perrière, l'Allée des Albizias, et au vu des diagnostics établis sur les différents réseaux existants, d'intégrer les voiries et réseaux divers desdits lotissements ou groupes d'habitations, conformément l'article L.318-3 du code de l'urbanisme. Ce transfert sera matérialisé soit par une délibération du Conseil Municipal, soit par arrêté préfectoral en cas d'opposition d'au moins un des propriétaires concernés.

Unanimité

8– AFFAIRES DU PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

Au 1er Janvier 2015

Création

- Un poste d'Agent de Maîtrise Principal.
- Deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2° Classe.

Suppression

- Un poste d'Agent de Maîtrise.
- Deux postes d'Adjoint Technique 1ère Classe.

Au 1er Février 2015

- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2° Classe.

- Un poste d'Adjoint Technique 1ère Classe.

- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2° Classe

Au 1er Avril 2015

(Poste Saisonnier : Parc Aquatique)

- Un poste d'Adjoint Technique de 2° Classe Saisonnier à temps incomplet 27/35°

Au 1er Mai 2015

Création

- Un poste d'Adjoint Technique de 2° Classe

Suppression

- Un poste d'Adjoint Technique de 2° classe à temps plein : fin de CDD au 30/04/2015

Unanimité

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire de Nyons,
Pierre COMBES